

Les bateaux prennent le large

L'annonce par le ministère des pêches de l'éloignement des limites de la zone réservée à la pêche pélagique a provoqué émoi et consternation chez les opérateurs du secteur dont les partenaires étrangers, propriétaires des bateaux, ont décidé de plier bagages. Près des trois quarts des bateaux ont ainsi décidé de quitter le pays pour des destinations plus compréhensives (Maroc, Namibie, etc.), même si les conditions de production et de contrôle auxquelles ils seront soumis sont beaucoup plus rigoureuses qu'elles ne pourront l'être en Mauritanie.

Lorsque la Mauritanie a annoncé, il y a quelques mois, que l'arrêt biologique observé durant les mois de septembre et octobre (pour permettre la reproduction de certaines espèces et donner le temps de maturation à d'autres) concernera cette année le pélagique, la mesure avait provoqué une levée de boucliers non seulement des opérateurs, mais aussi de l'Union Européenne. Cette dernière, liée à la Mauritanie par un accord de pêche qui court jusqu'en 2006 et qui ne prévoit pas d'arrêt biologique pour le pélagique, fait part de sa désapprobation car le lobby de la pêche, très puissant en Europe, commençait à se faire entendre. Le ministère a été obligé alors de faire marche arrière et pendant les deux mois

Les bateaux prennent le large

Suite de Une

d'arrêt biologique, la zone de pêche réservée au pélagique commencera à partir de 20 miles (1 mile = 1,852 km) de Cap Timiris au Sud et au Nord, et ne sera repoussée que de six miles à partir de l'actuelle zone de pêche. Pour ne pas affronter la fronde de ses partenaires européens et dans l'incapacité de produire une réelle politique de pêche capable de trouver une solution à un problème que sa décision, mal étudiée, a provoqué, le ministère des pêches a choisi de jouer le coup de la poire divisée en deux qui n'a fait qu'aggraver la situation. Près de 60 bateaux (sur les 80 qui pêchaient en Mauritanie) décident d'aller chercher des licences ailleurs. Leur majorité se replie sur le Maroc où près de 200 licences accordées aux opérateurs du secteur n'ont pas été placées, faute de bateaux, laissant les côtes mauritaniennes et leurs lois mal ficelées à ceux qui voudraient bien aller y jouer les mercenaires. Même si leur départ confirme les doutes émis contre eux par les services de ce ministère qui les soupçonnent de s'adonner à d'autres types de pêche sous le couvert de licences pour le pélagique, ses conséquences directes sur le secteur risquent d'être dramatiques et peuvent se résumer en un manque à gagner énorme pour le Trésor public et pour les opérateurs, des centaines de marins au chômage et une menace pour des investissements qui ont déjà coûté des milliards d'ouguiya.

Un château qui s'écroule

Ceux qui ont décidé de prendre cette mesure n'ont apparemment pas

tenu compte de toutes ces données, ni d'une autre, beaucoup plus importante: le pélagique concerne un poisson de surface qui, s'il n'est pas capturé en Mauritanie, le sera dans d'autres pays. Certes la guéguerre entre les opérateurs du pélagique et ceux de la pêche de fond a beaucoup joué dans la prise de cette décision, ces derniers accusant les premiers de s'adonner à des pêches non autorisées, mais elle n'explique pas à elle seule une décision que certains spécialistes du secteur n'hésitent pas à qualifier de "stupide". Elle prive en effet le Trésor public de 500.000 dollars par an et par bateau en moyenne, en plus de près de 11% de la production du bateau sous forme de taxes et de droits de douane. Les opérateurs aussi, dont certains ont mis en place des infrastructures coûteuses, se retrouvent dans une très mauvaise conjoncture. Leurs engagements auprès des banques (notamment la GBM) se chiffrent à quelques milliards d'ouguiya et ceux parmi eux qui affichent une bonne santé financière (de façade?), après avoir enduré les pires difficultés avec l'effondrement de l'Union Soviétique dont la flotte construite dans les chantiers navals publics était subventionnée, ont été "conseillés" par l'Etat de faire des investissements à terre pour faire bénéficier le pays des revenus énormes qu'ils récoltent de leurs transbordements. Les plus gros producteurs se sont regroupés depuis près de trois ans pour créer une société de conservation de thon (MEIPP) à Nouadhibou, avant de la céder à deux d'entre eux: Nejachi Ould Youba et Mohamed Ould Jeilany. D'autres mettent en place de

petites unités qui n'ont jamais réellement fonctionné à cause de difficultés structurelles en tout genre. Les opérateurs craignent même de ne plus pouvoir faire face à leurs engagements et d'avoir à mettre la clé sous la porte. La MEIPP, l'une des plus importantes structures à terre, a mis provisoirement 900 employés au chômage après le retrait de ses principaux pourvoyeurs.

Pourtant, selon les données de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP), toute la production de la flotte pélagique n'a jamais atteint 65% du potentiel permissible.

Comment expliquer cette décision sinon par le fait que l'Etat soupçonne les bateaux de ne pas faire que le pélagique, et qu'il est incapable, dans les conditions actuelles, d'assurer le contrôle de ces bateaux? Investir pour développer des moyens de contrôle plus rigoureux pour les bateaux pourrait pourtant régler ce problème en sanctionnant fermement les contrevenants (ce qui n'a jamais été le cas jusqu'ici) et en laissant les autres s'adonner à leur activité.

Il faut dire que la Mauritanie a besoin d'initier une vraie politique de pêche clairement définie qui tient compte des impératifs du développement du secteur, de sa rentabilité pour le pays et de la préservation de la ressource, loin des méthodes qui ont sévi jusqu'ici et qui font régner des mafias sans scrupule sur tout le secteur.

AHMED OULD CHEIKH